

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le trente septembre deux mille dix-neuf, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Gérard MENAND. Guillaume VION. Valérie THEVENOT. Aline ROUSSEAUX. Claude SEURRE. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Laurent THIBAUT.

ABSENTS :

Joël BURDY. Evelyne REUFLY. Lucile THIBAUDET avec pouvoir Gérard MENAND. Marie Laure CAHUET-VERGER avec pouvoir Valérie THEVENOT. Véronique BRUNET avec pouvoir Yvan NOEL.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION DESTINATION DES COUPES AFFOUAGE EXERCICE 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE :

- la vente de futaies affouagères sur la parcelle 14
- fixe sans changement le prix des affouages à 13 € le moule pour les habitants d'OSLON et 18 € pour les extérieurs
- délais d'exploitation : abattage et façonnage : 15 avril 2021, débardage 30 octobre 2021

SOLLICITE :

- la suppression de l'état de la parcelle 38 f (report du passage en coupe), amélioration perchis frêne (frênes malades, coupe à blanc, plantation chêne programmée 2020)

SOLLICITE :

- le report du passage en coupe des parcelles 15,17,22 et 23.

De plus suite à la canicule, il convient de remplacer 350 plants de chêne sur la parcelle 8a, pour un montant de 1278.20 €. Approuvé unanimité.

DELIBERATION TRANSFERT CREDIT, POINT FINANCIER

Il est fait un point financier sur les comptes arrêtés au 30 septembre. A ce stade de l'année, en section de fonctionnement 585 857.70 € ont été mandaté pour un montant de 745 984.20 € de recette. En section d'investissement, 125 183.30 € de dépenses pour 363 526.62 € de recette, notamment réception des subventions pour les travaux Anc Rte de Chalon et Rue Pièce aux Roux.

D'autre part, il convient de transférer la somme de 600 €, sur les opérations « Cession terrain » et « Rénovation logement » à prendre sur l'opération « Rénovation réseau salle polyvalente » pour permettre notamment le paiement d'acte notarié. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION CONVENTION FIBRE

Il est présenté la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques, à très haut débit en fibre optique à passer avec Orange. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention d'installation concernant tous les bâtiments communaux.

INFORMATION RH, MISE EN PLACE COMPTE EPARGNE TEMPS

L'ouverture d'un compte épargne temps étant de droit, il convient toutefois de réglementer l'utilisation des jours épargnés au titre du CET.

- Plafond global des jours épargnés fixé à 60 jours ouvrés maximum
- Aucun minimum de jours à prendre
- Jours accumulés peuvent être utilisés dès le premier jour épargné sur le CET après solde des congés de l'année
- Pas de limite dans le temps pour l'utilisation des jours épargnés
- Indemnisation de plein droit de la totalité des jours épargnés aux ayants droit de l'agent en cas de décès.

Le Conseil Municipal a en sa possession un modèle de délibération, qui ne sera validé qu'après avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Des précisions sont données sur la non indemnisation des jours épargnés, qui devront alors être soldés avant tout départ de la collectivité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Transfert ZA Grand Chalon :** suite à la dernière entrevue avec le président du Grand Chalon en date du 9 septembre la commune est en attente de la proposition finale concernant le transfert.

- **Point rentrée scolaire :** suite à l'ouverture de classe, les enfants ont pu être répartis de la façon suivante : PS-MS : 20, MS-GS : 17, CP-CE1 : 26, CE2-CM1 : 23, CM1-CM2 : 23.

- **Travaux Rue du Galois** : les travaux ont débuté il y a 15 jours avec un planning des travaux respecté. Il est donné des explications sur le cheminement piétonnier.
- **Restriction eau** : par arrêté préfectoral du 20 septembre, il est rappelé les conditions d'utilisation d'eau (consultable sur le site). Niveau 4 : crise.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est donné la parole aux personnes présentes à la séance. Des explications leurs sont apportées au sujet des travaux de la Rue du Galois.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 28 OCTOBRE, 20 h 15

Fin de la séance à 22 h 30